
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3 Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Le soutien de l'école de musique du Veyron permet d'offrir un tarif préférentiel.

- rabais de fr. 140.- sur les cours individuels
- rabais de fr. 80.- sur le cours d'initiation musicale
- rabais famille (cours individuel uniquement) 20% pour le 2e enfant et les suivants
- rabais de fr. 50.- aux élèves qui intègrent la fanfare Echo du Jura de Mollens

Location d'un instrument à vent fr. 50.- par semestre, le montant est réparti équitablement sur les factures d'écolage semestrielles.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'école de Musique du Veyron (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera à la charge de l'élève. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Écolages

Une facture est envoyée au début d'année scolaire. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements.

Musique d'ensemble

les élèves ont la possibilité d'intégrer un ensemble de jeune musicien régional ou /et participer à des petit groupe avec d'autre élève de l'EM.

Admission à la fanfare

Tous les élèves de l'École de Musique peuvent devenir membres de la société de Musique l'Echo du Jura. Ils sont d'ailleurs vivement encouragés à prendre part aux diverses activités de la société de Musique l'Echo du Jura, notamment en participant aux concerts annuels.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Le coût de l'inscription au concours est offert par l'École de Musique.

Camp de musique

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au camp de musique organisé chaque année par la SCMV ou autres sociétés. L'École de Musique du Veyron participe partiellement au financement, en accord avec les parents de l'élève.

